Juillet 2019



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة



Food and Agriculture Organization of the United Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация
Объединенных
Наций

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION DES PECHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)

DIX-SEPTIEME SESSION

Miami, États-Unis d'Amérique, 15-18 Juillet 2019

Aperçu et mise à jour du Processus d'établissement d'un mécanisme de coordination concernant la consolidation d'un cadre régional pour la gouvernance intégrée des océans

Mesure suggerée à l'attention de la Commission:

- 1. La Commission est invitée à examiner et approuver le rapport intitulé « Aperçu et mise à jour du Processus d'établissement d'un mécanisme de coordination permanent pour la consolidation d'un cadre régional pour la gouvernance intégrée des océans », tel qu'il lui est présenté.
- **2.** La Commission est invitée à examiner et approuver la Résolution COPACO/17/2019/19 sur le « Mécanisme de coordination permanent proposé et son plan de financement durable pour une gouvernance intégrée et renforcée des océans dans la Grande Région Caraïbe/COPACO/CLME »+.

La région CLME+ et la Grande Caraïbe

Vingt-six États indépendants et dix-huit territoires d'outre-mer se partagent les Grands écosystèmes marins du plateau Nord-Brésil et des Caraïbes (CLME+). La région CLME+ se trouve à l'intérieur de la zone de compétence de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), et de la plus grande partie de la zone de la Convention de Carthagène pour la protection de l'environnement marin de la Grande Région Caraïbe (Figure 1). La zone maritime (4,4 millions de km²) de la région CLME+ contribue dans une large mesure au développement socio-économique régional, joue un rôle clé dans de nombreux processus écologiques d'échelle planétaire, et abrite une biodiversité exceptionnelle, souvent endémique. La pêche et le tourisme sont deux importants moteurs des économies de la région qui dépendent de ses écosystèmes marins et de leurs ressources biologiques (Tableau 1). D'autres secteurs d'activité basés sur la mer, tels que les transports maritimes et la production de pétrole et de gaz jouent un rôle majeur dans l'économie de la région.



Figure 1: Carte décrivant les limites des zones CLME+, COPACO, et Convention de Carthagène.

La région CLME+ est considérée comme un des Grands écosystèmes marins les plus diversifiés et complexes sur le plan géopolitique au monde. Cette région est constituée de pays et de territoires très divers sur le plan culturel, qui peuvent être parmi les plus vastes (Brésil, États-Unis d'Amérique) ou les plus petits (la Barbade, Saint-Kitts-et-Nevis) de la planète et parmi les plus avancés ou les moins avancés au monde. De nombreux gouvernements se partagent les ressources marines de la région ainsi que dans une certaine mesure les principaux problèmes qui leur sont associés (surpêche, pollution, dégradation des habitats et changement climatique). Les capacités de gestion des ressources biologiques marines varient considérablement aux niveaux national, sous-régional et régional. Il en va de même pour les capacités des zones couvertes par la Convention de Carthagène et la COPACO.

Services écosystémiques	Avantages (USD)
Fourniture de poisson	457 millions/an (pêches de capture commerciales uniquement)
Loisirs et tourisme	9,1 milliards/an (hypothèse 10% seulement de visites pour préserver la santé des écosystèmes)
Protection du littoral contre l'érosion et les tempêtes	14 milliards
Fixation du carbone	90 à 704 millions/an

Tableau 1: Principaux avantages actuellement fournis par les écosystèmes marins de la région CLME+1

Programme d'action stratégique CLME+ (2015-2025)

En 2013, les pays de la région CLME+ ont élaboré ensemble un programme d'action stratégique décennal (PAS) qui sert de feuille de route aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales (OIG) pour enrayer la dégradation de l'environnement marin dans la région CLME+, et sécuriser son importante base de ressources. En mars 2019, ce PAS a été approuvé au plus haut niveau par plus de 30 ministres représentant 26 pays et 8 territoires d'outre-mer de la région. Le PAS CLME+ est constitué de 6 stratégies et 76 actions.

La Stratégie 3 en particulier décrit un processus conduisant à l'élaboration et à l'établissement d'un mécanisme de coordination des politiques régionales pour la gouvernance des océans.

Le Projet CLME+ du PNUD et du FEM

Le projet quinquennal CLME+ PNUD/FEM « Catalyser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources biologiques marines partagées des Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau Nord-Brésil » (GEF ID 5542), approuvé en 2015, vise à faciliter la mise en œuvre du PAS CLME+. Le projet CLME+ est co-exécuté par la FAO et la COPACO.

Parmi les résultats attendus du projet CLME+ on peut citer la production de propositions et l'adoption par les pays CLME+ de solutions techniques et financières privilégiées pour:

- un mécanisme permanent pour la coordination des politiques (MPCP) relatives aux ressources biologiques marines partagées/la gouvernance des océans.
- un cadre de gouvernance régional (CGR) multi-niveaux renforcé et consolidé, pour les ressources biologiques marines partagées/la gouvernance des océans, assorti d'un plan de financement durable (PFD)

Le Mécanisme de coordination provisoire du PAS CLME+ et le Cadre de gouvernance régional CLME+

Le Mécanisme de coordination provisoire (MCP) du PAS CLME+, officialisé par un Mémorandum d'accord en 2017, est constitué de 8 organisations intergouvernementales (OIG), ayant un mandat officiel sur les ressources biologiques marines partagées/la gouvernance des océans, et un ciblage géographique sur la région CLME+. Le MCP a pour objet de « renforcer la collaboration et la coordination régionales, de soutenir la supervision et l'intégration d'actions en faveur de la pêche

écosystèmes marins et les effets économiques indirects ne sont pas pris en compte.

¹Les chiffres du tableau 1, fournis par les consultants chargés d'élaborer le mécanisme de coordination sont des estimations prudentes; la valeur totale des services fournis par les écosystèmes marins de la CLME+ dépasse probablement les montants cités. Les chiffres ne représentent qu'un petit échantillon des services fournis par les

durable ainsi que la protection et l'utilisation durable de l'environnement marin ». Les huit organisations membres du MCP PAS sont le Programme pour l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-CEP); la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (COPACO-FAO); la Commission océanographique intergouvernementale (IOC/IOCARIBE) de l'UNESCO; le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM); le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM); la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD); l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA); et la Commission de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) (Figure 2).

La Grande Caraïbe accueille aussi quatre organisations d'intégration politique régionale (Figure 2), dotées de larges mandats couvrant de multiples questions, telles que le renforcement de la gouvernance et de la gestion des océans. Ces organisations sont la CARICOM, l'OECO, le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et l'Association des États de la Caraïbe (AEC).

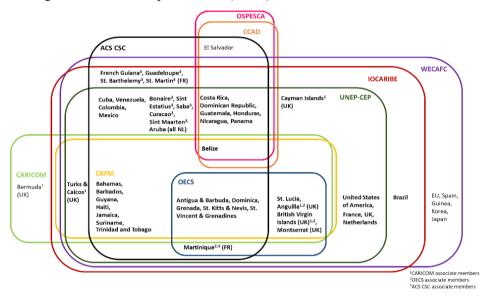


Figure 2: Pays membres des Organisations gouvernementales régionales existant dans la Grande Région Caraïbe.

En dépit de ce qui précède, la région peine à identifier et définir des approches appropriées pour guider les OIG régionales et évaluer leur capacité à s'acquitter pleinement, tant individuellement que collectivement, de leurs mandats liés à la gouvernance des océans. Un arrangement global à l'appui de la coordination des politiques et programmes relatifs aux océans dans la région devrait permettre de renforcer l'efficacité de ces différentes OIG régionales et du fonctionnement interne de chacune d'elles.

Le mécanisme de coordination proposé sera constitué des OIG qui ont actuellement un mandat lié à la gouvernance des ressources marines et côtières dans la Grande Région Caraïbe. Le mécanisme proposé n'a pas pour but d'établir une nouvelle organisation régionale. Il est plutôt perçu comme un mécanisme qui sera aux mains des pays et conduit par eux pour renforcer leurs OIG régionales déjà existantes qui relèvent du Cadre de gouvernance régional (Figure 3). Par ailleurs, le mécanisme proposé sera considéré comme ayant pour principale fonction de catalyser et de faciliter la coordination des politiques, programmes et activités, sous réserve de l'approbation de ces rôles par les pays. Le mécanisme proposé ne devrait donc pas être en concurrence avec des organisations existantes pour l'accès aux ressources; il devrait au contraire renforcer la capacité des organisations à mobiliser des ressources, seul ou avec des partenaires, pour la gouvernance des océans. Enfin, le Mécanisme ne devrait pas être un forum dans lequel les pays prennent des décisions contraignantes, avec des obligations juridiques nationales, mais un arrangement basé sur la collaboration et la coordination volontaires.

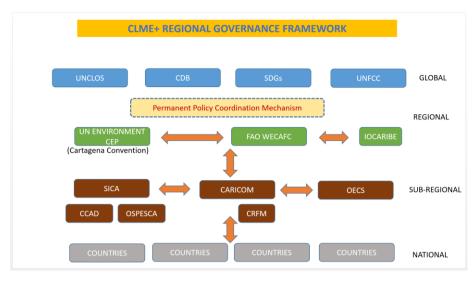


Figure 3: Description partielle du Cadre de gouvernance régional CLME+

Avantages d'un MPCP et d'un Plan de financement durable (PFD) pour la gouvernance des océans

Ce mécanisme de coordination et ce PFD devraient procurer un certain nombre d'avantages directs et indirects critiques pour la région. Les avantages directs comprennent la consolidation du cadre régional pour la gouvernance intégrée des océans, qui s'appuie sur les gouvernements nationaux et sur un certain nombre d'OIG ayant un mandat sur les océans, les organes régionaux des pêches et les mécanismes d'intégration géopolitique régionale, et les relie entre eux. Il devrait donc avoir pour effet d'accroître l'efficacité et les synergies des processus de gouvernance des océans dans la Grande Caraïbe (« bonne gouvernance »). Indirectement, l'établissement de ce mécanisme de coordination devrait avoir pour effet d'améliorer la santé des écosystèmes côtiers et marins, et avoir des répercussions positives sur les économies, les moyens d'existence et le bien-être dans la région, notamment en réduisant les risques de catastrophe et en préservant les valeurs culturelles, scientifiques et sociales des biens et services écosystémiques (« gouvernance efficace »).

Consultation MPCP CLME+

En novembre 2017, le projet CLME+ a offert une consultation au Centre de Partenariat pour le développement (CAD) en vue d'élaborer et de présenter des propositions, à soumettre aux pays CLME+ pour sélection et adoption, concernant un Mécanisme permanent pour la coordination des politiques (MPCP) et un Plan de financement durable (PFD) ayant pour objectifs de soutenir et optimiser les opérations des différentes organisations du Cadre de gouvernance régional CLME+, y compris le MPCP proposé. Le MPCP devrait aussi garantir la durabilité des efforts de coordination régionale en cours, à savoir le PAS CLME+ et le MCP pour la pêche durable.

Lancement:

Une analyse de référence a été entreprise durant les premiers mois du processus de consultations pour identifier les points forts, les points faibles, les opportunités et les menaces (SWOT) des caractéristiques techniques/institutionnelles et financières de l'arrangement de gouvernance des océans dans la région CLME+. Le Tableau 2 présente quelques résultats de l'analyse.

Points forts	Points faibles	Opportunités	Menaces
Approbation du PAS CLME+ par 25 pays	Nombre élevé et fragmentation des OIG dans la région CLME+	Discussion en cours concernant l'établissement d'une ORGP	Performances économiques encore mauvaises de quelques pays CLME+ conduisant à de faibles investissements
Mise en place du PAS et des MCP en faveur de la pêche	Absence d'accord juridiquement contraignant couvrant tous les pays CLME+	Mandat des OIG suffisamment large pour couvrir l'économie bleue	La gouvernance des mers se fait dans un contexte complexe sur le plan des enjeux géopolitiques et économiques
Cadres juridiques solides en place au niveau sous-régional	Faiblesse du mécanisme de coordination intersectorielle au niveau national	Nombreuses OIG travaillant à l'élaboration de plans de financement durable	Impact du changement climatique et variabilité du climat
Bonnes bases pour la prise de décisions scientifiquement fondées concernant la gestion écosystémique des pêches maritimes.	Faible engagement du secteur privé	Possibilités d'engagement accru avec des OSC	Mise en œuvre du programme fortement dépendante des donateurs

<u>Tableau 2:</u> Exemples de résultats d'une analyse SWOT des aspects techniques et financiers de la gouvernance des océans dans la région CLME+

Les résultats de l'analyse SWOT ont été utilisés pour identifier des options pour l'établissement d'un cadre de gouvernance soutenu par un mécanisme de coordination durable.

Phase 1

En septembre 2018, vingt pays CLME+ et dix organisations intergouvernementales ont participé à une première réunion de consultations régionales en vue de discuter des coûts et avantages de l'établissement d'un mécanisme de coordination pour la région. Divers types de mécanisme de coordination possibles, plus ou moins complexes, ont été présentés. La consultation a principalement débouché sur une série de recommandations formulées par les pays, incluant une liste de fonctions proposées pour le mécanisme de coordination.

Phase II

Le rapport de la Phase II « Options proposées pour le Mécanisme de coordination permanent et le Plan de financement durable afférents à la gouvernance des océans dans la région CLME+ » s'appuie sur les résultats de la première réunion de consultations; il définit le mandat proposé, le champ d'application géographique, les fonctions proposées du mécanisme de coordination et propose des options relatives au plan de financement du cadre de gouvernance régional des océans. Le rapport sur la phase II des consultations sera examiné au cours d'une deuxième réunion de consultations régionales qui se déroulera du 30 juillet au 1er août 2019 à Panama, (Panama).

Il est proposé de confier le mandat suivant au mécanisme de coordination « Promouvoir et faciliter la collaboration et la coopération régionales en coordonnant des politiques et des programmes visant à promouvoir la conservation, la gestion et l'utilisation durable de l'environnement marin et des ressources côtières et marines dans la Grande Région Caraïbe. » Le champ d'application géographique du mécanisme de coordination devrait comprendre l'ensemble de la GRC (grands écosystèmes marins des Caraïbes, du Plateau Nord-Brésil et du golfe du Mexique). Le mandat thématique examiné par les pays durant la première réunion de consultations régionales en septembre 2018, comprend les ressources biologiques marines partagées, et il sera progressivement complété par d'autres thématiques, secteurs et activités économiques liés à l'environnement marin

et aux ressources (tourisme, pétrole et gaz, transports maritimes, exploitation minière, biotechnologie, bio-prospections et énergies renouvelables). La résilience face au changement climatique est un thème transversal clé du mandat. Neuf fonctions ont été proposées pour le mécanisme de coordination (Figure 4). On prévoit en outre que le mécanisme peut être établi de façon informelle, par exemple par un mémorandum d'accord, ou plus formelle, par la négociation d'un nouvel accord régional.



Figure 4: Fonctions proposées pour le mécanisme de coordination

Une fois que le mécanisme de coordination sera établi, on prévoit que son fonctionnement sera guidé par quatre principaux éléments: I) un Groupe directeur constitué de représentants des pays CLME+ chargé de l'orientation et de la direction générales du mécanisme de coordination; ii) un Groupe exécutif constitué des organisations intergouvernementales du mécanisme de coordination, et chargé de fournir des orientations techniques et stratégiques au mécanisme de coordination, conformément aux directives générales du Groupe directeur; iii) des groupes de travail (pays, OIG et autres parties prenantes/experts de disciplines scientifiques, du secteur privé, selon que de besoin) établis par le Groupe exécutif en fonction des besoins; et iv) un Secrétariat qui fournit l'appui technique et administratif (Figure 5). Les options concernant l'accueil du Mécanisme de coordination, notamment les modalités et le lieu d'hébergement de son Secrétariat sont examinées en détail dans le rapport complet. Concernant les ressources requises et les coûts de fonctionnement du mécanisme de coordination, le coût de la mise en œuvre de chacune des fonctions proposées a été estimé et indiqué dans le rapport complet.

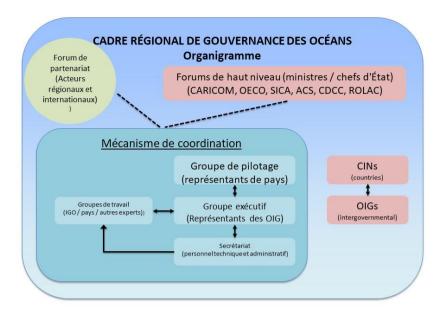


Figure 5: Structure organisationnelle proposée pour le mécanisme de coordination

Une grande attention a été accordée au plan de financement proposé dans le souci de garantir des ressources fiables, suffisantes et régulières pour couvrir les frais de fonctionnement du mécanisme. Toutefois l'obtention d'un financement durable sera un processus progressif articulé sur un certain nombre de phases de transition.

Pour être viables et durables à long terme, les solutions de financement doivent tenir compte des conditions de financement requises pour les OIG qui constituent le CGR actuel. C'est pourquoi les solutions proposées doivent être intégrées dans un système de financement durable plus large du CGR. Compte tenu de cela, le plan de financement propose que les OIG adoptent les mesures suivantes à moyen ou long terme, pour garantir un financement durable du CGR: I) levée coordonnée de subventions; ii) une approche stratégique régionale pour la création de partenariats avec le secteur privé; et iii) catalyser des investissements en faveur d'une économie bleue/basée sur les océans durable et prospère.